





# **AVIS DE COURSE**

TYPE 2025-2028 Dériveurs

Version mise à jour en mars 2025

# CHAMPIONNAT DE VOILE DES PAYS DE LA LOIRE DÉRIVEURS

Club de voile de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (CVGV)

Le Dimanche 18 Mai 2025

Grade 5A

Baie de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE



#### Préambul Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### 1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h00 le samedi 17 Mai 2025.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

#### 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

Sur le site du club de Voile :

https://cvgv.org/regate-voile-legere/18-mai-2025.html

#### Et / ou

Sur le groupe WhatsApp de la régate :

https://chat.whatsapp.com/G3CJdvoS5MWKBPfHwSm5rw



3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- **4.1** La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes :
  - 420 (420)
  - ILCA 6 (LAR)
  - ILCA 7 (LAS)
  - ILCA 8 (LAS4)
  - Inter-série dériveurs Temps Compensé (IND)
- **4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- **4.2.2** Pour le bateau :
  - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en réglant les frais d'inscription sur Helloasso :

Lien: https://www.helloasso.com/associations/club-de-voile-de-saint-gilles-croix-de-vie/evenements/regate-de-lique-du-18-mai-2025

#### Jusqu'au vendredi 17 Mai 2025 - 20h00

- **4.5** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :

Être en possession de :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide.
- De régler les droits d'inscription par Helloasso.
- **4.7** Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 90 bateaux

#### 5 DROITS A PAYER

**5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Jusqu'au vendredi 17 mai 2025 – 20h00	Après vendredi 17 mai 2025 – 20h00
Droit d'inscription pour les dériveurs solitaire.	14€	18€

Droit d'inscription pour le dériveurs en double.	28€	36€

- 6 PUBLICITE
- **6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

#### 8 PROGRAMME

**8.1 Programme à terre** : Accueil des participants au terre-plein de l'ancien centre des marée, parking derrière la coopérative maritime. La barrière sera ouverte pour accéder au parking. (Voir l'ANNEXE ACCÈS MISE A L'EAU)

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 18 Mai 2025	8h30	9h15

Briefing: 9h30

Mise à l'eau des concurrents : à partir de 9h45 et jusqu'à10h30

Les concurrents seront remorqués par des zodiacs jusqu'à l'extérieur du port.

#### Il est strictement interdit de sortir ou de rentrer dans le chenal à la voile.

La sortie ou l'entrée du port à la voile entraînera la disqualification du ou des concurrents.

Une zone d'attente devant la plage de Boisvinet sera mise place pour toute entrée dans le port.

Les zodiacs accompagnateurs pourront être mis à l'eau à la cale du port de pêche avant le briefing.

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :

Le dimanche 18 Mai 2025 de 8h00 à 9h30

**8.3** Jours de course :

Date	Toutes les classes	Signal du 1 <sup>er</sup> avertissement
Dimanche 18 Mai 2025	Courses	11h00

8.4

- **8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *11 heure*.
- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

#### 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- **9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- **9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 8h00 le dimanche 18 Mai 2025.
- **9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- **9.4** Tous les équipements pourront être contrôlé ou mesuré.
- **9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

#### 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

#### 11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- **11.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

#### 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Voir ANNEXE PARCOURS.

Le choix des parcours est à la discrétion du comité de course.

#### 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 14 CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement est le suivant : en temps sur temps en ind, et en temps réel pour les autres séries
- **14.2** *Une course validée* est nécessaire pour valider la compétition.
- a) Quand moins de *quatre* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
  - b) Quand de *quatre* à *cinq* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- **14.4** La règle A5.3 s'applique.

#### 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

#### **15.1** *Néant*

- **15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
  - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

### 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

#### 17 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont sur le parking du port

#### 18 PROTECTION DES DONNÉES

- **Droit à l'image et à l'apparence**: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### 20 PRIX

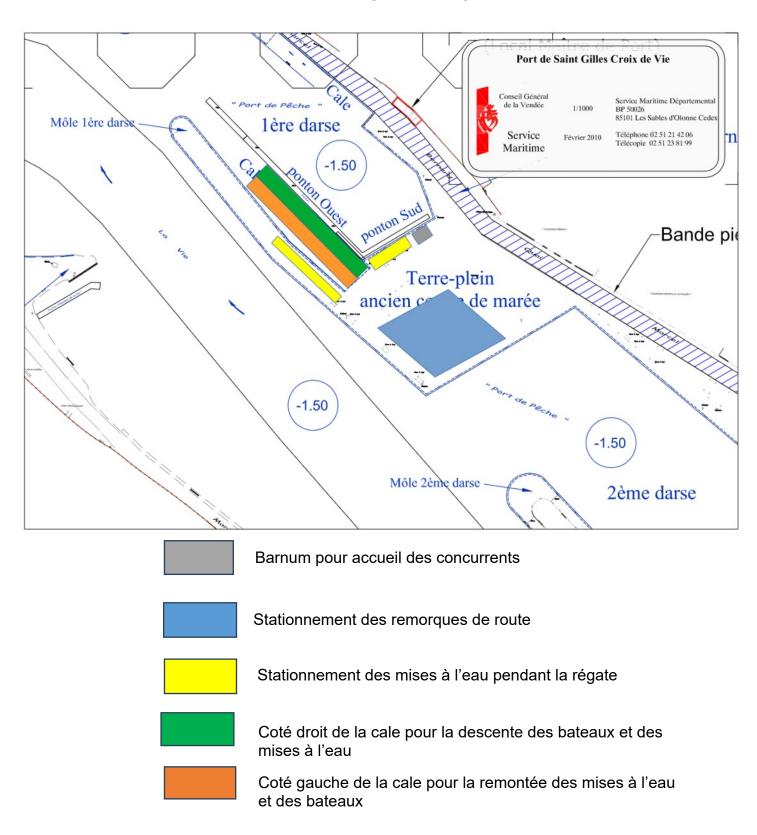
Les prix seront distribués comme suit : coupes pour les trois premiers de chaque classe.

#### 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Valérie NAULET - valerie.naulet@orange.fr - 06.72.93.86.62 François PEIGNAULT - f.peignault@cvgv.org — 06.73.63.42.95

#### **ANNEXE A: LIEU DE LA REGATE**



# **ANNEXE B: ZONE DE COURSE**

